

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, VOS DÉMARCHES POUR LA RENTRÉE 2019

Pour bénéficier gratuitement de la Sécurité sociale en France... je renseigne mes informations et dépose mes pièces justificatives sur le site dédié !

1
Je commence par m'inscrire sur le site internet dédié : etudiant-etranger.ameli.fr



Je saisis les informations obligatoires
Nom
Prénoms(s)
Date de naissance
Pays de naissance
Adresse e-mail
Adresse postale en France
Numéro de téléphone



Je dépose les pièces justificatives obligatoires
- Passeport/ carte d'identité
- Titre de séjour
- Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale [- de 16 ans]
- IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine

2

Je crée mon espace personnel



Je télécharge mon attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale



Je dépose les pièces justificatives manquantes ou non conformes dans mon espace personnel



Dès que je reçois un message m'attribuant un NIR...



... je peux télécharger mon attestation définitive d'affiliation à la Sécurité sociale

PRÉSENTATION DU SITE INTERNET DÉDIÉ

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant étranger doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

etudiant-etranger.ameli.fr

- Cette démarche est à effectuer obligatoirement une fois arrivé sur le territoire, et après l'inscription auprès de l'établissement d'enseignement supérieur.
- Ce site internet dédié - disponible en français, en anglais et en espagnol - et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace de dialogue privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



3

Une fois mon affiliation finalisée, je réalise des actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide



J'ouvre mon compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli



Je demande ma carte Vitale en fournissant mes pièces justificatives :
- photo d'identité récente
- pièce d'identité



Je déclare un médecin traitant lors d'une consultation, auprès d'un médecin en France



Pour être mieux remboursé, nous vous conseillons de prendre une assurance maladie complémentaire.